



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **SIXIÈME** jour du mois de **FÉVRIER** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-SEPT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, André-Jean Bédard, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 14 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2017-02-8081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé avec l'ajout suivant au point 14.01 à savoir :

Octroi de soutiens financiers au Circuit des arts Memphrémagog, au tournoi de bowling organisé par le Centre récréatif de Stanstead et au Cadet de l'air de l'Escadron 911 Memphrémagog

ADOPTÉE

3.0

2017-02-8082

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2017 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



<u>3.02</u>	<p><u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.</p>						
<u>4.0</u>	<p><u>RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)</u></p>						
<u>4.01</u>	<p><u>Rapport des délégations de pouvoir (4.01)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de janvier 2017 conformément à l'article 555.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'Annexe A. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Christopher Goodsell :</td> <td style="text-align: right;">1 007.49 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Michael Houle :</td> <td style="text-align: right;">9 647.53 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Karine Duhamel :</td> <td style="text-align: right;">4 092.86 \$</td> </tr> </table>	Christopher Goodsell :	1 007.49 \$	Michael Houle :	9 647.53 \$	Karine Duhamel :	4 092.86 \$
Christopher Goodsell :	1 007.49 \$						
Michael Houle :	9 647.53 \$						
Karine Duhamel :	4 092.86 \$						
<u>4.02</u>	<p><u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'an 2017, lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.</p>						
<u>5.0</u>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u></p> <p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOM</th> <th style="text-align: left;">SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding-left: 40px;">S. Grenier</td> <td>Projet d'éoliennes au Vermont</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">V. Lewis</td> <td>Projet d'éoliennes au Vermont</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	S. Grenier	Projet d'éoliennes au Vermont	V. Lewis	Projet d'éoliennes au Vermont
NOM	SUJET						
S. Grenier	Projet d'éoliennes au Vermont						
V. Lewis	Projet d'éoliennes au Vermont						
<u>6.0</u>	<p><u>GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)</u></p>						
<u>6.01</u> <u>2017-02-8083</u>	<p><u>Comptes payés et à payer (6.01)</u></p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Guy Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'Annexe C. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Comptes payés en janvier 2017 :</td> <td style="text-align: right;">282 769.83 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Comptes à payer en février 2017 :</td> <td style="text-align: right;">149 221.52 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Comptes payés en janvier 2017 :	282 769.83 \$	Comptes à payer en février 2017 :	149 221.52 \$		
Comptes payés en janvier 2017 :	282 769.83 \$						
Comptes à payer en février 2017 :	149 221.52 \$						



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<p><u>6.02</u></p>	<p><u>Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2016 et précédentes, mise à jour en date du 31 janvier 2017, jointe à la présente en Annexe D.</p>	
<p><u>6.03</u> <u>2017-02-8084</u></p>	<p><u>Salaires des employés municipaux pour l'année 2017 – Indexation au coût de la vie (6.03)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de la préparation de son budget 2017, a prévu, en respectant la politique salariale en vigueur, d'octroyer un ajustement au coût de la vie à ses employés municipaux;</p> <p><i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Nicholas Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil accorde aux employés municipaux visés par ladite politique salariale, un ajustement au coût de la vie (taux à l'indexation du coût à la consommation au fédéral) de 1.5 % pour l'exercice 2017, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017. Le montant de la dépense sera approprié à même les postes budgétaires concernés.</p> <p>ADOPTÉE</p>	
<p><u>6.04</u> <u>2017-02-8085</u></p>	<p><u>Amendement à la grille salariale (6.04)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à l'indexation au coût de la vie, la grille salariale doit être amendée, le tout, tel que présenté à la grille ci-jointe en Annexe E;</p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par André-Jean Bédard Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil approuve la modification et adopte la grille salariale 2017, jointe aux présentes en Annexe E.</p> <p>ADOPTÉE</p>	
<p><u>6.05</u> <u>2017-02-8086</u></p>	<p><u>Renouvellement du contrat de travail de Madame Cynthia Lacroix à titre d'adjointe administrative (6.05)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Madame Cynthia Lacroix, à titre d'adjointe administrative, doit être renouvelé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est approprié;</p> <p><i>Il est proposé par Nicholas Ouellet Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p>	



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Madame Cynthia Lacroix à titre d'adjointe administrative pour une durée déterminée, le tout, conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil entérine la description de tâches déposée par la directrice générale et greffière par intérim jointe en **Annexe F**.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ce contrat de travail avec l'employée.

ADOPTÉE

Affectation de dépenses au fonds de roulement : Climatiseur de la salle du conseil et mobilier du service de l'urbanisme (6.06)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil affecte la dépense nette d'un montant de **3 354.35 \$** pour le climatiseur de la salle du conseil au fonds de roulement à compter de l'an 2016, laquelle est amortissable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le conseil affecte la dépense nette d'un montant de **923.88 \$** pour l'achat d'un mobilier pour le service de l'urbanisme au fonds de roulement à compter de l'an 2017, laquelle est amortissable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

LÉGISLATION (7.0)

Règlement n° 2012-URB-02-05 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » - Adoption du règlement (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Frances Bonenfant*, lors de la séance extraordinaire du 15 novembre 2016, a donné un avis de motion dans lequel le conseil présentera un projet de règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un premier projet du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » lors d'une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 par la résolution n° 2016-12-8023;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 10 janvier 2017 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un deuxième projet du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » lors de sa séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 par la résolution n° 2017-01-8064;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue par la Ville de Stanstead en date du 30 janvier 2017, qui était la date limite de réception pour une telle demande;

6.06
2017-02-8087

7.0

7.01
2017-02-8088



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement n° 2012-URB-02-05 au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte la version définitive du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-05 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead ».

ADOPTÉE

7.02
2017-02-8089

Règlement n° 2017-198 intitulé « Règlement d'emprunt n° 2017-198 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie » - Adoption (7.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Guy Ouellet*, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé « Règlement d'emprunt n° 2017-198 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie » pour fins d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de permettre à la Ville d'emprunter un montant de 350 000 \$ pour procéder à l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement d'emprunt n° 2017-198 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie ».

QU'une séance d'information soit tenue le lundi, 20 février 2017 à 18 h 30 afin de répondre aux questions des citoyens.

ADOPTÉE

7.03
2017-02-8090

Règlement n° 2012-155-17-02 intitulé « Règlement n° 2012-155-17-02 amendant le règlement n° 2012-155 et ses amendements relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead » - Adoption (7.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Paul Stuart*, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait le règlement intitulé « Règlement n° 2012-155-17-02 amendant le règlement n° 2012-155 et ses amendements relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead » pour fins d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier la carte des secteurs concernés, soit son annexe A et d'ajouter un formulaire à remplir par le requérant en Annexe B;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2012-155-17-02 amendant le règlement n° 2012-155 et ses amendements relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead ».

ADOPTÉE

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

9.0 **TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

10.0 **HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

10.01
2017-02-8091

Quote-part 2017 – Service d'égout pour le Village de Derby Line (10.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil décrète que suite à l'adoption du budget 2017 de la Ville de Stanstead, la quote-part du Village de Derby Line pour l'utilisation du service d'égout de la Ville se chiffre à **72 025.36 \$**.

QUE cette somme soit payable en trois (3) versements égaux de **24 008.45 \$** chacun.

QUE les dates d'échéance sont le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre 2017.

QUE toute somme impayée à son échéance portera intérêt au taux annuel de 15 %.

ADOPTÉE

11.0 **LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

11.01
2017-02-8092

Demande de dons par les organismes à but non lucratif pour l'année 2017 (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu plusieurs demandes de dons pour l'année 2017 dont il a tenu compte lors de la préparation des prévisions budgétaires et dont le détail des organismes et des montants est énuméré dans le tableau des dons faits aux organismes à but non lucratif joint à la présente en **Annexe G**;

CONSIDÉRANT QUE le total de la dépense se chiffre à **55 615 \$**;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

Le conseiller Guy Ouellet vote contre. Il demande à ce qu'une mention soit transcrite à l'effet qu'il aurait voulu accorder le plein montant demandé par le Cercle des fermières.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

QUE le conseil accorde une contribution financière aux organismes énumérés dans le tableau des dons fait aux organismes à but non lucratif joint à la présente en **Annexe G**.

QUE le don de **4 500 \$** destiné à la ligne d'hockey mineur soit remis ainsi : **3 000 \$** directement aux résidents de Stanstead dont les enfants sont inscrits à la présente saison, au prorata du nombre desdits enfants et **1 500 \$** à l'Association de hockey mineur des frontières.

QUE le montant total de la dépense de **56 715 \$** soit approprié à même les budgets 2017 Loisirs et culture (**38 190 \$**) et Administration (**18 525 \$**).

QUE le conseil autorise la trésorière à remettre les chèques, à compter de mars 2017, sur réception de leur programme détaillé d'activités et de leur rapport de revenus et dépenses.

QUE le conseil accepte d'offrir le service de photocopies gratuitement aux organismes sans but lucratif qui en font la demande.

ADOPTÉE

11.02
2017-02-8093

Résolution d'appui au Regroupement pour un Québec en santé (11.02)

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au député de notre circonscription, au ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois et au premier ministre, Monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

11.03
2017-02-8094

Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de l'Estrie – Volet « Soutien à l'accompagnement » (11.03)

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'engager un accompagnateur(rice) en vue d'accompagner les jeunes handicapées du camp de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien financier est offert par l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le dépôt et la signature par le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, ou en son absence, la directrice générale et greffière par intérim, d'une demande à l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de l'Estrie, volet « Soutiens à l'accompagnement ».

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2017-02-8095

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe le conseil qu'aucune réunion du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) n'a eu lieu.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de janvier 2017.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>14.0</u>	<u>VARIA (14.0)</u>						
<u>14.01</u> <u>2017-02-8096</u>	<p><u>Octroi de soutiens financiers au Circuit des arts Memhrémagog, au tournoi de bowling organisé par le Centre récréatif de Stanstead et au Cadet de l'air de l'Escadron 911 Memhrémagog (14.01)</u></p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par André-Jean Bédard Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil entérine les montants suivants aux organismes énumérés ci-dessous :</p> <table data-bbox="467 956 1286 1128"> <tr> <td>Circuit des arts Memhrémagog :</td> <td>500 \$</td> </tr> <tr> <td>Tournoi de bowling organisé par le Centre récréatif de Stanstead :</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>Cadet de l'air de l'Escadron 911 Memhrémagog :</td> <td>100 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Circuit des arts Memhrémagog :	500 \$	Tournoi de bowling organisé par le Centre récréatif de Stanstead :	100 \$	Cadet de l'air de l'Escadron 911 Memhrémagog :	100 \$
Circuit des arts Memhrémagog :	500 \$						
Tournoi de bowling organisé par le Centre récréatif de Stanstead :	100 \$						
Cadet de l'air de l'Escadron 911 Memhrémagog :	100 \$						
<u>14.02</u> <u>2017-02-8097</u>	<p><u>Projet d'éoliennes à Holland au Vermont (14.02)</u></p> <p>CONSIDÉRANT les représentations du regroupement de citoyens s'opposant au projet des éoliennes dans la municipalité de Holland au Vermont;</p> <p>CONSIDÉRANT la manifestation de plusieurs craintes exprimées par ce regroupement quant aux retombées néfastes de ce projet sur leur milieu de vie;</p> <p><i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Wayne Stratton Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil demande à ce qu'une lettre soit adressée au <i>Vermont Public Service Board</i>, mais également à tous les intervenants impliqués dans le dossier, dans le but d'obtenir le statut d'intervenant et ainsi, exprimer les préoccupations quant à ce projet.</p> <p>ADOPTÉE</p>						
<u>15.0</u>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)</u></p> <p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p> <table data-bbox="370 2080 1461 2276"> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>J.-Y. Durocher</td> <td>Instaurer une date limite pour la réception des demandes de don</td> </tr> <tr> <td>G. O'Shaughnessy</td> <td>Borne de recharge</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	J.-Y. Durocher	Instaurer une date limite pour la réception des demandes de don	G. O'Shaughnessy	Borne de recharge
NOM	SUJET						
J.-Y. Durocher	Instaurer une date limite pour la réception des demandes de don						
G. O'Shaughnessy	Borne de recharge						



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2017-02-8098

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 56.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim